

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

BREVET D'INVENTION.

XVII. — Arts industriels.

N° 541.834

3. — PHOTOGRAPHIE.

Perfectionnements apportés aux appareils cinématographiques notamment aux appareils de prises de vues.

M. GIORGIO MICHETTI résidant en Italie.

Demandé le 30 septembre 1921, à 15^h 51^m, à Paris.

Délivré le 8 mai 1922. — Publié le 2 août 1922.

(Demande de brevet déposée en Italie le 4 août 1921. — Déclaration du déposant.)

L'invention est relative aux appareils de prises de vues cinématographiques et elle consiste principalement à faire comporter aux appareils du genre en question pour le guidage de la pellicule pendant son impression, un tambour muni de dents d'entraînement et de fenêtres pour permettre à la lumière de venir impressionner la pellicule.

Elle pourra de toute façon être bien comprise à l'aide de ce qui suit et du dessin ci-annexé, lequel n'est cependant bien entendu donné qu'à simple titre d'exemple.

La figure 1 de ce dessin montre le tambour et le dispositif d'actionnement d'un appareil établi conformément à l'invention.

Les figures 2 et 3 montrent respectivement, en vue de côté et en vue arrière, cet appareil.

Une manivelle 1 sert à faire tourner une roue dentée 2, un disque denté 3 et deux tambours 4, 5 sur l'un desquels s'enroule, tandis que sur l'autre se déroule la pellicule.

La roue dentée engrène avec une roue dentée 6 qui actionne les deux rouleaux 7 et 8 servant à guider la pellicule. Le disque denté 3 donne un mouvement intermittent à un élément 9 en forme d'étoile et ce d'une façon telle que spécifiée dans la demande de brevet France déposée au même

nom et au même jour pour « Perfectionnements apportés aux mécanismes pour transformer un mouvement rotatif continu en un mouvement intermittent ».

Le mouvement intermittent est transmis au tambour 11 par un axe 10. Ce tambour 11 est muni de dents propres à s'engager dans les trous de la pellicule, et il comporte des fenêtres 13 tout autour de sa surface cylindrique. Ces fenêtres sont en nombre égal à celui des dents du disque 3 et des bras de l'élément 9.

La pellicule est maintenue contre le tambour à l'aide de rouleaux 14 et 15 ou d'éléments analogues.

L'obturateur 16 est actionné par des pignons coniques entraînés par le mécanisme de commande du mouvement de la pellicule.

La pellicule s'enroule sur le tambour de façon à prendre appui sur une large portion de sa surface, tandis que la lumière pénètre par la partie du tambour non couverte par la pellicule et par les fenêtres du tambour.

La pellicule présente ainsi, devant l'objectif, celle de ses parties qui doit être impressionnée sous une forme courbe; ce qui contribue à assurer une netteté bien plus grande de l'image, étant donné que l'objectif est mieux focalisé à ses bords, et que la pel-

Prix du fascicule : 1 franc.

licule ne présente pas de plis comme cela arrive fréquemment lorsque la pellicule se déplace en ligne droite.

La pellicule n'est pas obligée de décrire des courbes de faible diamètre, elle reste toujours en contact avec le tambour qui la fait avancer et elle n'est pas maintenue en place ou avancée par le système à deux griffes utilisé jusqu'à présent, mais par un grand nombre de dents
10 (10 à 20).

La pellicule ne glisse pas sur des surfaces immobiles.

Il est évident que tous ces avantages ont pour effet de prolonger la durée des pellicules et de leurs trous.
15

RÉSUMÉ.

L'invention concerne des perfectionnements apportés aux appareils de prises de vues ciné-

matographiques, lesquels perfectionnements consistent principalement : 20

A faire comporter auxdits appareils du tambour sur lequel on fait passer la pellicule, ledit tambour étant muni de dents pour entraîner la pellicule et des fenêtres pour permettre à la lumière de venir impressionner 25 la pellicule; ledit tambour ayant en outre pour rôle de donner une forme courbe à la portion de la pellicule à impressionner; à faire comporter auxdits appareils des moyens propres à donner à la pellicule un mouvement intermit- 30 tent; à faire comporter au tambour un nombre de fenêtres égal à celui des organes de commande des moyens d'actionnement.

GIORGIO MICHETTI.

Par procuration :

Paul BRUN.

